

Informations de base	
<p><b>2024/3006(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Normes techniques de réglementation en ce qui concerne les critères pour déterminer la composition de l'équipe d'examen conjoint en vue de garantir une participation équilibrée des membres du personnel des AES et des autorités compétentes concernées, leur désignation, leurs tâches et leurs modalités de travail</p> <p>Complétant <a href="#">2020/0266(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2024	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2024)08742</a>	
16/12/2024	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
18/12/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/03/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		